

Association de Gestion de la Maison d'Accueil Hospitalière « Le Figuier »



Compte rendu de la réunion de planning du 14 mars 2022

Présents : Caroline, Christiane, Françoise, Martine, Paul et Virginie.

Excusées : Dominique, Frédérique, Ghislaine, Joëlle B, Joëlle M, Marie-Françoise, Michel, Pierrette et Thérèse.

Amina a souhaité ne pas poursuivre son bénévolat à partir de ce jour.

Planning

Etabli sur 5 semaines du 21 mars au 24 avril 2022.

Quelques informations sur la gestion de la maison

Pass sanitaire depuis le 14 mars 2022

Un Pass sanitaire c'est quoi ?

Le « Pass sanitaire » consiste en la présentation, numérique (*via* l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve sanitaire, parmi les trois suivantes :

1. **La vaccination**, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire après l'injection finale
2. **La preuve d'un test négatif de moins de 24h**

Tous les tests RT-PCR et antigéniques génèrent une preuve dès la saisie du résultat par le personnel de santé dans SI-DEP, qui peut être imprimée en direct pour les tests antigéniques, et qui est également mise à disposition du patient via un mail et un SMS pour aller la récupérer sur le portail SI-DEP

Les autotests réalisés sous la supervision d'un pharmacien sont reconnus comme preuves pour le « Pass sanitaire », mais pas dans le cadre des passages aux frontières entre pays, au sein de l'Union européenne notamment.

3. **Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif** attestant du rétablissement du Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Si ce Pass vous est présenté sur leur téléphone, un smartphone est mis à votre disposition pour le lire.

Vous pouvez également télécharger l'application qui vous permettra de le lire à partir de votre propre téléphone :



Une ligne sur la fiche confidentielle a été rajoutée, il suffit de mettre une croix dans les cases prévues à cet effet.

Contact a été pris avec un cadre de santé et une assistante sociale qui confirme que ce Pass sanitaire est bien demandé à tous les visiteurs. Nous poursuivrons donc la demande de ce Pass pour nos résidents jusqu'aux nouvelles décisions gouvernementales.

Les cas du mois

Pour faciliter la gestion de la Maison il est nécessaire :

- Que la fiche confidentielle soit intégralement complétée par le résident.
 - Il manquait les enfants à charge fiscalement
 - Qui reçoit le résident et à quelle date ?
 - Les revenus mensuels en l'absence de l'avis d'imposition
- Que la fiche téléphone soit complète :
 - Adresse mail erronée
 - Code postal mais pas de ville mentionnée
 - Pas de prénom ni âge de l'enfant hospitalisé

Dans tous les cas vérifier la bonne complétude de ces fiches avant le départ du résident ou avant de raccrocher.

F.A.Q.

Les deux cas ci-dessous évoqués ci-dessous ont été intégrés au FAQ disponible sur notre site. N'hésitez pas à les regarder.

1. Nous avons une demande d'hébergement pour une résidente demandeur d'asile. Que faites-vous ?
Réponse : Si cette personne est à l'AME (aide médicale d'état) nous ne pouvons la recevoir. En effet, ce dispositif ne relève pas de la Caisse d'Assurance Maladie et ne peut donc prétendre à aucune prise en charge. Par ailleurs sans titre de séjour elle est considérée comme illégalement en France.

2. Madame DANIEL doit être hospitalisée et ne peut pas conduire. Son conjoint ne peut pas l'accompagner et demande au frère de sa mère de l'amener à Angers. Que faites-vous ? Quel Tarif ?
Réponse : Le frère de sa mère est donc son oncle. Les oncles, tantes, neveux, nièces, cousins, cousines ne sont pas considérés comme des parents pour une prise en charge par l'organisme social. Ce sont donc des visiteurs. Nous pouvons évidemment les accepter mais nous devons indiquer dans la fiche famille dans l'onglet facturation « Sans prise en charge » dans la rubrique régime social et le tarif sera un T4.

PDJ

Penser à aller voir chaque soir le tableau des présents du salon afin de préparer au mieux les PDJ. Chaque samedi soir et seulement ce jour-là mettre une madeleine par occupant dans le panier du PDJ.

Rénovation

Paul a démonté, nettoyé, mis de l'antirouille et repeint le cendrier de l'entrée. Celui fixé sur le mur aura également ce toilettage prochainement. Merci à lui.

AFELT

Le 20 mars à 16h : A l'Eglise St Laud à Angers, le Rotary Club Plantagenêt d'Angers fait venir le célèbre chœur des "Petits Chanteurs à la Croix de Bois" en partie à notre profit. Réservation conseillée : www.PCCB.fr

Le 23 avril : Soirée cabaret à Doué en Anjou « Les 5 folles ». Plus d'informations lors de notre prochaine réunion.

Prochaine réunion le jeudi 21 avril 2022 à 16h00 au Figuier.